

Plateformes de bétonnage et garde-corps périphériques opposés pour coffrages muraux

Fiche thématique

L'essentiel en bref

- À partir d'une hauteur de chute de 2 m, les plateformes de bétonnage doivent être munies d'un garde-corps périphérique en trois parties au niveau des bords de chute arrière, avant et latéraux.
- Elles doivent être montées conformément aux instructions du fabricant.

À partir d'une hauteur de chute de 2 m, les plateformes de bétonnage doivent être munies d'un garde-corps périphérique en trois parties au niveau des bords de chute arrière, avant et latéraux.

Plateformes de bétonnage

- Les platelages des plateformes de bétonnage:
 - doivent être en parfait état;
 - doivent couvrir la largeur des consoles;
 - doivent être assurés contre les risques de déplacement involontaire.
- Les consoles des plateformes de bétonnage doivent être protégées contre les risques de renversement ou de glissement latéral.
- Les plateformes de bétonnage ne doivent pas servir à entreposer du matériel (respecter les charges indiquées par le fabricant).
- Les bords de chute arrière, avant et latéraux des plateformes de bétonnage doivent être munis d'un garde-corps périphérique dès une hauteur de chute de 2 m.
- Le garde-corps périphérique doit avoir une hauteur minimale de 1 m.



1 Plateforme de bétonnage avec garde-corps périphérique.

Garde-corps périphérique

- Le garde-corps périphérique doit satisfaire aux prescriptions en vigueur et aux exigences de stabilité de la norme SN EN 13374 (cf. fiche thématique 33017.f).
- Il doit avoir une hauteur minimale de 1 m (hauteur mesurée depuis la surface d'appui la plus élevée).



2 Plateforme de bétonnage avec garde-corps périphérique.



3 Coffrage de murs avec plateformes de bétonnage des deux côtés.

Normes et prescriptions applicables

Les prescriptions du fabricant doivent être strictement respectées (les étais doivent être munis d'une déclaration de conformité).

OTConst	Art. 22, 23, 29, 47, 52, 57
SN EN 12811-1	Équipements temporaires de chantiers – Partie 1: Échafaudages – Exigences de performance et étude, en général
SN EN 13374	Garde-corps périphériques temporaires



Informations complémentaires

Fiche thématique: Coffrages de murs, www.suva.ch/33011.f

Fiche thématique: Étais de réglage, www.suva.ch/33012.f

Fiche thématique: Garde-corps périphériques, www.suva.ch/33017.f

Fiche thématique: Platelages d'échafaudages de façades, www.suva.ch/33020.f

Fiche thématique: Platelages de ponts de ferblantier, www.suva.ch/33021.f

Suva, secteur génie civil et bâtiment
Tél. 021 310 80 40, genie.civil@suva.ch